

## LE CHÂTEAU DE BOURDONNÉ

En briques roses et pierres claires, il a été bâti en 1610, sur l'emplacement d'un ancien château. Il est de style Louis XIII, entouré de douves et d'un joli parc arboré de 14 ha.

Il fut réparé en 1730 par la famille du Tartre, qui en était propriétaire. De très nombreux propriétaires s'y sont succédés. Madame de Restrepo l'achètera ensuite et le gardera jusqu'en 1967. C'est cette année-là que M. Garvarentz en fait l'acquisition.

Il n'y avait plus alors que les deux pavillons qui entouraient la grille, dont on sait que l'un servit un temps de presbytère. Il reste une petite chapelle construite vers 1730, séparée mais à côté du château ; elle servit de chapelle quelque temps, mais devint ensuite une serre à fleurs, puis un billard. Les communs aussi restent charmants, restaurés par M. Garvarentz. On y voit encore les toits ornés de poteries vertes originaires de Condé.

Si la commune est fière aujourd'hui de son château, elle le doit à M. et Mme Garvarentz qui l'ont très joliment restauré, aussi bien intérieurement qu'extérieurement. Il est d'ailleurs sous la protection des Monuments historiques.

M. Garvarentz est bien connu pour ses compositions musicales, pour sa participation à bien des films. Il a travaillé pour Maurice Chevalier, Johnny Halliday, Sylvie Vartan, Eddie Mitchell et surtout pour Charles Aznavour, le frère de son épouse.



Regard sur le patrimoine rural



### SOYEZ RESPECTUEUX DES RECOMMANDATIONS DU RANDONNEUR

« Le randonneur ne laisse derrière lui, que la trace de ses semelles »

- Avant de partir seul, signaler son itinéraire à une tierce personne
    - Se renseigner sur les périodes de chasse
    - Tenir les chiens en laisse
    - Ne rien jeter, emporter ses déchets
    - Ne pas allumer de feu
    - Respecter les propriétés privées
  - Respecter la faune et la flore en les observant uniquement et rester silencieux et discret
  - Rester prudent lors de franchissements d'axes routiers
  - Observer en tout lieu et toute circonstance le Code de la Route
  - En vélo : porter un casque et dépasser avec précaution
- les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires

### EN CAS D'ACCIDENT

Prévenir les secours, dès que possible :

- 112 : N° d'urgence européen (24h / 24)
- 15 : SAMU - 17 : Gendarmerie - 18 : Pompiers

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**  
OFFICE DE TOURISME DU PAYS HOUDANAIS  
4, Place de la Tour - 78550 HOUDAN  
Tél. 01 30 59 53 86 - Mél : [otph@cc-payshoudanais.fr](mailto:otph@cc-payshoudanais.fr)  
Site : [www.cc-payshoudanais.fr](http://www.cc-payshoudanais.fr)



Retrouvez le patrimoine naturel, culturel, architectural  
ou encore les artistes, artisans et producteurs locaux  
dans notre guide touristique.

Signalez-nous au plus vite toute difficulté majeure  
rencontrée sur le parcours.

Reproduction interdite - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique



Office de Tourisme du Pays Houdanais



7,4 km - 2h30 (sur la base de 3km/h)

Parking : place de l'église Saint Martin



Conception graphique : trente-fevrier@orange.fr - Optimum Impression

Vallée de la Vesgre  
**BOURDONNÉ**



## Aux portes du château

Randonner en Pays Houdanais

- 1 Départ face à l'église Saint-Martin en prenant à gauche, la route de Houdan. Dépasser les panneaux de sortie de Bourdonné et passer les 2 ponts sur la Vesgre.
- 2 Atteindre les grilles du Château de Bourdonné. Revenir ensuite sur vos pas et prendre la première route à gauche, le chemin de St Aignan. Au carrefour, tourner à droite en poursuivant le chemin de St Aignan.
- 3 A l'intersection avec la D983, tourner à gauche en empruntant la voie piétonne sur le bas-côté gauche de la route.
- 4 Sitôt passés les panneaux de sortie du village, prendre le premier chemin à droite ; celui-ci chemine au travers d'un bois où se mélangent chênes, bouleaux et pins sylvestres. Au carrefour, prendre à droite et poursuivre jusqu'au deuxième carrefour.
- 5 Tourner à droite (route du Chêne au Renard), en direction des Hayes. Sablonneux au départ, le chemin devient goudronné à l'approche des premières maisons du hameau. Poursuivre jusqu'à la première intersection, matérialisée par une croix en bois et tourner à gauche, chemin de l'Orée.
- 6 Au carrefour, prendre à droite la route du Prince. Celle-ci traverse les champs et conduit à la D983 (route de Nogent le Roi). A l'intersection, tourner à droite, suivre en direction du village et prendre la première rue à gauche, la rue Valoise. Après avoir longé les corps de fermes, atteindre l'ancien lavoir. Puis, emprunter le passage menant au parc communal, situé à quelques mètres sur la droite. Remonter vers la Mairie, puis vers l'église, lieu de départ de la randonnée.

